

*Le Président*

N° -6768 / PR

CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- 6 SEP. 2021

2021-338

COURRIER ARRIVÉE

Papeete, le 06 SEP. 2021

à

**Monsieur le Président de la Chambre territoriale des comptes
BP 331 - 98713 Papeete - Tahiti**

Objet : Notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique publique des ressources marines (projet d'aquaculture industrielle de Hao)

Réf. : Votre courrier n° 2021-367 du 04 août 2021
Lettre n° 4097/PR du 10 juin 2021

Monsieur le Président,

Par courrier cité en première référence, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique publique des ressources marines (projet d'aquaculture industrielle de Hao).

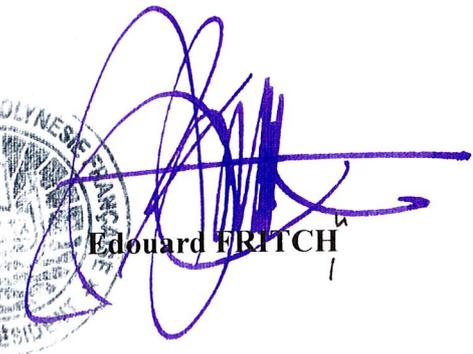
Ce rapport introduit l'essentiel des observations que je vous avais fait parvenir dans ma lettre visée en seconde référence.

Sur le point particulier de la non réalisation du contrat de site indiqué dans les « Accords de l'Elysée », vous avez bien fait mention, mais de manière synthétique, le fait que la Polynésie française n'avait pas renoncé unilatéralement à la mise en place de ce contrat de site.

Bien qu'un nouveau partenariat financier, à parité égale entre l'Etat et le Pays, avait été décidé pour soutenir des actions de développement de l'atoll de Hao, je souhaiterais néanmoins que soit précisé que c'est à l'issue de l'annonce, par le représentant de l'Etat, de l'absence de crédits idoines que le Pays a dû se résoudre à renoncer à cette perspective présentée en son temps à la population et aux élus par le Secrétaire général du haut-commissariat en déplacement à Hao et repris à l'occasion dans un rapport du CESC. Cette nuance est d'importance.

Telle est la précision que je souhaiterais voir introduite dans le rapport définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard FRITCH

